



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 4 MAI 2010

PROJET DE RÉSOLUTIONS

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport moral pour l'année écoulée, approuve ce rapport.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier, approuve ce rapport ainsi que les comptes annuels, à savoir le bilan et le compte de résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 tels qu'ils sont présentés.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte du versement par la Fondation de l'École des Ponts ParisTech de 862 418 €, collectés auprès des camarades et d'entreprises pour financer les travaux du centre de formation de la Maison des Ponts, et de l'utilisation de cette somme à cet effet.

Quatrième Résolution

En conséquence l'Assemblée donne, pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, quitus de leur gestion à tous les membres du Comité.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter au poste report à nouveau du fond de dotation, le résultat de l'exercice.

Sixième Résolution

L'Assemblée Générale approuve le projet de budget pour 2010.

Septième Résolution

L'Assemblée Générale approuve la grille de cotisations suivante pour 2011 :

Cotisation de base	: 130 €	Cotisation couples ENPC	: 180 €
Cotisation retraités	: 100 €	Cotisation jeunes promos	: 75 €
Cotisation élèves		: 10 €	

Ces tarifs restent inchangés par rapport à l'année précédente.

Huitième Résolution

L'Assemblée Générale prend acte de l'élection comme membres du Comité de :

Neuvième Résolution

L'Assemblée Générale donne tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de tous dépôts, formalités légales de publicité et autres.